





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-122**

Séance publique du

29 mars 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160329- lmc184983-DE-1-1
Date de signature : 30/03/2016
Date de réception : mercredi 30 mars 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MUSEE GRANET- EXPOSITIONS TEMPORAIRES 2016 CREATION D'UNITES
FONCTIONNELLES**

Le 29 mars 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Francis TAULAN, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
 Direction Des Musées & Du Patrimoine
 Culturel

RAPPORT POUR
 LE CONSEIL MUNICIPAL
 DU 29 MARS 2016

Nomenclature : 8.9
 Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : MUSEE GRANET- EXPOSITIONS TEMPORAIRES 2016 CREATION D'UNITES
 FONCTIONNELLES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du développement de ses publics, le Musée GRANET organise, dans un premier temps, deux expositions temporaires. Le regroupement de ces expositions en une opération unique peut être considéré comme une unité fonctionnelle par ses spécificités thématiques, scénographiques, chronologiques, celles-ci entraînant des besoins différents selon leur nature, le temps et l'espace.

Veillez prendre connaissance de sa programmation pour l'exercice 2016.

EXPOSITION « 2006/2016, 10 ans d'acquisitions » du 30 janvier au 24 avril 2016

Le musée Granet présente le fruit de dix ans d'acquisitions, depuis sa réouverture en 2006 après rénovation. En une succession d'ensembles - peintures, sculptures, arts graphiques, photographies et installations l'exposition retrace et croise histoires d'objets et de personnes, témoignant du dynamisme de l'établissement dans l'enrichissement de ses collections. Car c'est grâce aux achats mais aussi par des legs, donations et dépôts que le musée Granet s'est constitué. C'est la poursuite de cette politique que l'exposition entend montrer : enrichir les fonds anciens, accroître la collection moderne et favoriser l'art contemporain, autant de missions au cœur du musée qui le rendent vivant, en constante évolution.

Besoins exprimés	Montant fournitures & services	Observations
Catalogues et communication imprimés	11 000,00 €	
Annonces & insertions	30 000,00 €	

Signalétique, graphismes	6 000,00 €	
Scénographie honoraires	3 000,00 €	
Fourniture petits équipements	1 000,00 €	
Total budget fournitures et services exposition « 2006/2016, 10 ans d'acquisitions »	<u>51 000,00 €</u>	

Le coût estimatif pour la réalisation de cette exposition s'élèvera donc à **51 000,00€ T.T.C**

EXPOSITION « Charles CAMOIN, un peintre dans sa lumière » du 11 juin au 2 octobre 2016

Charles CAMOIN a été le seul parmi les Fauves à avoir noué une relation avec CEZANNE avec lequel il entretint une correspondance. Ces rencontres furent capitales à un moment où les artistes de cette génération cherchaient dans l'œuvre du maître d'Aix à dépasser un impressionnisme finissant. Plus de 70 peintures auxquelles s'ajouteront des dessins et documents d'archives seront présentés au public. Comme le dira plus tard MATISSE à propos de CEZANNE : « *j'ai su beaucoup de choses de lui par CAMOIN qui a fait son service militaire à Aix-en-Provence* ». Montrer CAMOIN à Aix, c'est donc replonger dans ce qui fut sa lumière, son guide perpétuel dans le développement de son œuvre et aussi le considérer dans son entourage artistique. L'exposition « Charles CAMOIN, un peintre dans sa lumière » souhaite donc donner un aperçu du parcours de l'artiste à travers le XXème siècle en s'attachant à le replacer dans le milieu artistique dans lequel il s'est inscrit, attaché à sa Provence natale et en même temps engagé dans la lutte des Fauves de la première heure réunis autour de Matisse. A l'occasion de cette exposition, le musée GRANET fera appel à Madame GRAMMONT pour une assistance scientifique pour le choix des œuvres, leur localisation, la réalisation du catalogue, l'accrochage de l'exposition.

Besoins exprimés	Montant fournitures & services	Observations
Catalogues et communication imprimés	12 000,00 €	Consultation
Annonces & insertions	195 000,00 €	
Transport de biens	250 000,00 €	Marché en cours de consultation
Primes d'assurances	30 000,00 €	
Divers droits	5 000,00 €	
Scénographie intérieure/extérieure	20 000,00 €	
Honoraires scénographe	4 000,00 €	
Mise en lumière	2 000,00 €	
Signalétique	6 000,00 €	
Frais commissariat C. GRAMMOND	10 000,00 €	
Elaboration audioguides	15 000,00 €	Cf mapa en cours
Total budget fournitures et services exposition « Charles CAMOIN, un peintre dans sa lumière »	<u>549 000,00 €</u>	

Le coût estimatif pour la réalisation de cette exposition s'élèvera à **549 000,00 € T.T.C**

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** cette unité fonctionnelle et les fiches opérationnelles qui la compose afin de permettre l'organisation de ceux deux expositions au Musée Granet pour l'année 2016, dans un premier temps ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame le Maire-adjoint déléguée aux musées à signer toutes les conventions ou tous les documents se rapportant à ces expositions, pour permettre leur organisation ;
- **DIRE** que la dépense de 600 000,00 €, comme prévue par la C.L.E.C.T (commission locale d'évaluation des charges transférées) sera prélevée sur les crédits inscrits pour 2016 en section de fonctionnement du budget du Musée Granet

DL.2016-122 - MUSEE GRANET- EXPOSITIONS TEMPORAIRES 2016 CREATION D'UNITES
FONCTIONNELLES -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/03/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)